



Compter avec l'autre - Concours franco-chinois de mathématiques

Présentation du concours

Le concours existe depuis 2014. C'était alors une des célébrations du cinquantième anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre la Chine et la France. Une seconde édition a eu lieu en 2017. Le thème 2019 est le jeu mathématique. *Compter avec l'autre* n'oppose pas des candidats français et chinois. Il s'agit d'un **concours par zone** : 28 aires géographiques sont déterminées en France (l'académie de Versailles est divisée en 2 zones, les 25 académies métropolitaines et une zone Antilles-Guyane), autant en Chine. Le concours s'adresse aux **élèves de seconde**.

Au sein de chaque zone, **les élèves participent dans leurs établissements** aux épreuves écrites (ce sont les établissements qui se chargent d'inscrire les élèves auprès d'Animath) en mars et **le meilleur élève de chaque zone est sélectionné comme lauréat**. Les 28 lauréats participent ensuite à une rencontre scientifique en juillet à Paris. Cette journée est l'occasion d'une conférence scientifique donnée par un grand chercheur en mathématiques. C'est aussi à cette occasion que seront remis les prix du concours en présence de représentants des institutions organisatrices.

Déroulement de l'épreuve et inscription

L'épreuve aura lieu le **mercredi 20 mars au matin**. L'épreuve dure **deux heures**. Les établissements participants sont **libres de fixer l'heure de début**.

Avant le 10 février, chaque établissement participant devra fournir à Animath un **nombre approximatif de candidats** (à 50 près). Le choix des candidats est à la discrétion des établissements. Il est usuel d'avoir entre 100 et 250 candidats par établissement.

Les établissements reçoivent, une fois leur inscription complétée, un tableau (informatique) d'anonymat leur permettant d'inscrire les noms des élèves et de les faire correspondre à un **numéro de candidat** (que les élèves reportent sur leur copie).

Les établissements reçoivent les sujets imprimés la semaine du 11 au 15 mars. Ils doivent les garder scellés jusqu'au jour de l'épreuve.

Après l'épreuve, les établissements doivent retourner (séparés mais dans le même envoi) les feuilles réponses QCM (une par candidat) d'une part, et les copies rédigées d'autre part, à Animath.



Procédure de sélection des établissements

Les établissements volontaires sont sélectionnés a sein de chaque académie par les **DAREIC et/ou les IA-IPR de mathématiques**. Une fois les établissements sélectionnés, chaque académie **transmet leurs coordonnées** (nom, e-mail et téléphone) et un **nombre approximatif de candidats** (à 50 près) à Animath **avant le 10 février**.

Pour l'académie de Dijon, il est souhaitable d'avoir **entre 1 et 3 établissements**.

Établissements suggérés

En lien avec l'Inspection générale de mathématiques, Animath a établi une **liste d'établissements suggérés**. Il ne s'agit que de suggestions et les acteurs de l'académie sont **libres de s'en affranchir** s'ils le souhaitent. Le concours n'est pas réservé aux lycées qui enseignent le chinois. Les clubs de mathématiques récemment recensés par les IA-IPR de mathématiques sont aussi un bon vecteur.

Établissements qui enseignent le chinois :

Lycée Carnot (Dijon)	Lycée Alain Colas (Nevers)
Lycée Lamartine (Macon)	Lycée Jeanne D'Arc (Paray-Le-Monial)
Lycée Julien Wittmer (Charolles)	Lycée Saint Joseph (Auxerre)
Lycée Notre Dame (Dijon)	Lycée Desire Nisard (Chatillon-Sur-Seine)
Lycée Saint Charles (Chalon-Sur-Saone)	Lycée Notre Dame (Nevers)
Lycée Le Castel (Dijon)	

Établissements engagés dans des activités périscolaires organisées par Animath :

Lycée international Charles de Gaulle (21)
Lycée Jacques Amyot (89)
Lycée René Cassin (71)

Pour toute question et pour communiquer la liste des établissements sélectionnés :
contact-concours-france-chine@animath.fr